

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 15 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DVD 53 Distributeur de carburant situé 59-61 avenue Gambetta à Paris (20^{ème}) - Abrogation de l'autorisation d'occupation du domaine public.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 1947 réglementant l'installation et l'exploitation des distributeurs d'essence sur la voie publique à Paris ;

Vu l'arrêté municipal du 24 février 1997 autorisant la SA Grand Garage Pelleport à occuper une parcelle du domaine public de voirie, en vue de l'exploitation d'un distributeur de carburant situé 59-61, avenue Gambetta à Paris (20^{ème}) ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation le principe de l'abrogation de l'arrêté du 24 février 1997 ;

Vu l'avis du conseil du 20^{ème} arrondissement en date du 31 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe NAJDOVSKI, au nom de la 3^{ème} Commission,

Délibère :

Est approuvée l'abrogation de l'arrêté du 24 février 1997, autorisant la SA Grand Garage Pelleport à occuper une parcelle du domaine public de voirie pour l'exploitation du distributeur de carburant situé 59-61 avenue Gambetta (20^{ème}).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO